PROJET ASSOCIATIF 2017-22

Adopté par le Conseil d'Administration du 7 juin 2017

ADPEP 66 – Association Départementale des PEP - Siret 77564026100472
5810, rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES - adpep@pep66.org - 04 68 62 25 25

Le Mot du Président

Ce nouveau projet associatif revêt une certaine originalité d'élaboration par rapport aux précédents.

En effet, pendant plusieurs mois, de nombreuses réunions se sont déroulées, animées par un cabinet conseil. Ces regroupements ont concerné tous les acteurs de l'Association : salariés, partenaires sociaux et administrateurs. Des thèmes jugés majeurs ont été analysés et discutés.

La synthèse présentée reprend des lignes directrices qui paraissent essentielles pour l'avenir de notre association. Bien sûr, une synthèse ne peut rendre compte de la richesse des échanges de façon exhaustive.

Ces orientations sont en relation avec nos valeurs historiques mais aussi avec les réalités du monde où nous vivons, qui dépassent parfois le contexte local.

Ainsi, il a semblé utile d'inclure un chapitre sur le souci de l'environnement, même si ce chapitre ressemble à ce que nous pouvons lire ailleurs. Il ne s'agit pas pour autant de céder à une mode mais d'affirmer que cette préoccupation traverse toutes les organisations et concerne tous les habitants de notre planète, qu'ils soient citoyens ordinaires ou responsables politiques. C'est donc un aspect élargi du concept de société inclusive cher aux Pupilles de l'Enseignement Public.

Robert Clarimon, Président

Sommaire

Le Mot du Président 2

Sommaire 3

L'Objet du Projet Associatif 4

Les destinataires du Projet Associatif 4

L'association des PEP66 est membre de la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) 5

Le réseau PEP en quelques chiffres 6

Nos valeurs 7

L'histoire des PEP et PEP 66 11

L'association Départementale des PEP des Pyrénées Orientales (ADPEP66) 15

Les Champs d'Intervention 16

- Pôle Médico-social 17
- Pôle Protection de l'Enfance et de la Jeunesse 19
- Pôle Formation - Education - Loisirs 22

La Gouvernance associative 26

- Les Instances Politiques 26
- Les instances opérationnelles 27
- La Direction Générale : 27
- Les Instances Représentatives du Personnel 29
- 30

Les Orientations majeures 31

- Développer une coopération et une communication ouvertes sur le monde 31
- Développer une philosophie d'Organisation Apprenante 32
- Développer la performance au service de la Solidarité 33
- Engager des actions en cohérence avec la Développement Durable et la Responsabilité Sociétale 34

Le Mot du Directeur Général 35

L'Objet du Projet Associatif

Le Projet Associatif des PEP66 est le résultat d'une **réflexion collective** impliquant les administrateurs, les membres et les salariés de l'association sur ce qu'ils souhaitent réaliser et sur la manière dont ils veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle.

Ecrire, à plusieurs mains, le projet associatif est un acte essentiel pour :

- **Confirmer nos valeurs associatives au service des usagers** et questionner **leur adaptation à l'évolution des secteurs** de l'action sociale et médico-sociale, des Personnes Agées dépendantes, de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Formation – Conseil, de l'Insertion, de l'Education et des Loisirs.

- **Affirmer notre identité**, nos spécificités, nos savoir- faire enrichis par notre longue expérience et ainsi **renforcer notre audience** et favoriser une **dynamique d'adhésion**.

- Mettre en évidence la **qualité du service rendu** à l'usager dans un environnement en mutation et montrer toute sa place au cœur du dispositif.

- Présenter les **orientations majeures** de notre action et de nos priorités dans un esprit réaliste et une participation positive avec l'ensemble de nos partenaires.

- **Rassembler et fédérer autour d'enjeux majeurs** dans une action commune l'ensemble des forces vives de l'association.

Les destinataires du Projet Associatif

Les usagers, les responsables de l'Association PEP66, les directions des établissements et des services, les professionnels, les élus, les financeurs, … tous doivent être, de leur place, en mesure de vérifier la cohérence de nos actions et la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions.

L'association des PEP66 est membre de la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP)

Les PEP66, association de type « loi de 1901, déclarée à la préfecture le 13 janvier 1917, est fédérée au sein de la Fédération Générale de l'Enseignement Public (FGPEP).

La Fédération Générale de l'Enseignement Public

Depuis leurs origines, les PEP sont animées par un **esprit de militantisme** porté par des hommes et des femmes qui ont cherché à faire reconnaitre leurs convictions et à défendre activement la cause des plus démunis.

D'un engagement initialement bénévole et inconditionnel, notre action s'est progressivement professionnalisée pour répondre avec méthode et efficacité, d'une part aux nécessités d'organisation imposées par notre croissance et d'autre part aux exigences réglementaires.

Au-delà des antagonismes simplistes entre « engagement désintéressé » et « logique de profit », l'enjeu aujourd'hui consiste à animer cet esprit associatif et maintenir un équilibre entre valeurs fondatrices et réalisme gestionnaire au service de notre mission.

Les Pupilles de l'Enseignement Public constituent une des institutions les plus originales et les plus actives du paysage social, éducatif et médico-social français. L'ensemble des champs de compétences qu'ils ont développées en font un partenaire incontournable des pouvoirs publics. Fondé en 1915 pour secourir les « orphelins de la guerre », ce réseau d'associations militantes présent dans toute la France, a pour vocation de venir en aide aux plus démunis, « aux orphelins de la société ». **Les PEP militent pour une société inclusive, combattent le cloisonnement social et les injustices sociales.** Ils ont pour exigence d'apporter, dans une démarche globale de transformation sociale, des réponses adaptées aux besoins nés d'une société où se creusent plus profondément la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

Les finalités actuelles des PEP restent fidèles à leurs engagements fondateurs et à leurs valeurs constitutives de **laïcité, de solidarité, d'égalité et d'émancipation**.

Le réseau PEP en quelques chiffres

Un réseau de proximité :

- une fédération générale
- 23 unions régionales
- 92 associations départementales en métropole ou dans les DOM
- 3 associations territoriales
- 4 associations partenaires

Animé par :

- 22 000 salariés
- 25 000 adultes adhérents
- 525 000 enfants adhérents

Au profit de :

- Plus d'1300000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, accompagnés chaque année
- Près de 2 millions d'euros versés pour des actions de solidarité (aide au départ, classe de découvertes, restauration scolaire, fournitures…)
- Produits d'exploitation : près de 792 millions d'euros.

Nos valeurs

Laïcité, solidarité, égalité et émancipation sont nos valeurs fondatrices. Elles inspirent nos actions au service des jeunes, que nous aidons à grandir, à devenir des citoyens autonomes, responsables et solidaires, des adultes ainsi que des personnes âgées que nous accompagnons. En outre, agir avec les PEP, c'est permettre de construire et mettre en œuvre des projets solidaires en faveur de familles fragiles ou de seniors dépendants.

La Laïcité se caractérise par l'affirmation de l'absolue liberté de conscience, l'absolue liberté de croire ou ne pas croire, donc par l'affirmation de la liberté de culte, de tous les cultes, dans le respect des droits de l'homme et du citoyen et dans la mesure où la croyance religieuse n'est pas principe d'organisation publique, sociale et politique. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La Laïcité respecte les croyances mais apprend à distinguer le savoir et la croyance : être laïque c'est raisonner sans a priori, c'est-à-dire librement ; cette méthode s'apprend.

Dans le milieu associatif ayant reçu une mission déléguée par la fonction publique, les PEP66 qui peuvent être confrontées à ces questions se réfèrent au positionnement de la Fédération en cohérence avec la loi.

La Laïcité doit être valorisée en tant **qu'outil de tolérance et d'enrichissement mutuel.** L'enjeu est de **rendre possible le « vivre ensemble»** en respectant les différences entre des personnes qui ont une éthique de vie tantôt basée sur la raison tantôt sur la foi. La Laïcité telle que définie la lettre et l'esprit de la loi de 1905 :

⇨ suppose que soient maintenus la tolérance et le partage de valeurs propre à chaque individu ; accepter l'autre, n'implique pas de gommer ses particularités… mais plutôt de les **reconnaitre** ; accepter l'autre, implique une **vigilance dans le traitement équitable des expressions de religiosités**, quel que soit le poids de l'héritage judéo-chrétien.

Le principe de Laïcité est totalement incorporé dans les consciences de la grande majorité de nos concitoyens (et également des professionnels de notre association), tant et si bien que nous avons du mal à être unanimes sur sa définition, à identifier les tentatives (plus ou moins conscientes) de dénaturation du concept et enfin… à imaginer que d'autres croyances puissent vouloir les combattre. Dans le paysage social et politique, nous avons vu surgir des discours mettant au défi les catégories traditionnelles de Laïcité telles que nous les entendons spontanément.

⇨ Il est donc urgent d'engager un travail de **contextualisation** de la Laïcité puisque c'est une référence qui appartenait à un acquis historique devenu évident, aujourd'hui confronté à une situation complètement nouvelle.

⇨ Pour prévenir tout jugement catégorique, il s'agirait donc de **mesurer la complexité des questions auxquelles nous risquons d'être professionnellement confrontés**, ce qui permettrait probablement de maintenir des échanges apaisés, et d'harmoniser les **principes** guidant les réponses mises en œuvre au sein de nos divers établissements.

Un régime de solidarité repose sur l'appartenance à une **communauté**, qu'elle soit nationale, professionnelle ou familiale. Les membres de cette communauté qui sont à un moment donné les plus fortunés, ou les moins exposés au risque, contribuent davantage que les moins fortunés ou les plus exposés, mais tous ont les mêmes droits. La solidarité ne divise donc pas le monde entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent : tous doivent contribuer au régime selon leurs capacités, et tous ont le droit d'en bénéficier selon leurs besoins.

La solidarité implique la volonté politique et morale de ne jamais accepter qu'un individu ait un traitement différent, dans un sens ou l'autre, de la majorité

⇨ il s'agit pour nous de maintenir et développer le **sens de l'entraide et l'expérience de la** solidarité au sein de notre institution.

« Ce sentiment de solidarité se traduit par l'entraide, par un accompagnement quotidien – un engagement, un sentiment de responsabilité. » (1)

Les **PEP66** revendiquent l'héritage de la doctrine sociale « solidariste » de **Léon Bourgeois** : « l'individu isolé n'existe pas ». Les hommes sont interdépendants et ont tous une dette envers la société qui leur a permis de s'épanouir. La solidarité devient un droit, et aussi un devoir auquel l'État doit obliger légalement chacun à contribuer.

Aujourd'hui, au sein de notre société qui en droit pose les hommes comme étant égaux entre eux, les inégalités s'amplifient (accès à l'emploi, soins, logement, culture…)

⇨ Le rôle des **PEP** contribuant à lutter contre les exclusions, les discriminations, pour réduire les écarts de fortune ou de conditions entre des citoyens également libres, est essentiel.

*« …Plus particulièrement la solidarité est exprimée à travers la lutte contre les discriminations et l'exclusion. La base des **PEP** était de venir en aide aux enfants victimes de la guerre… « la solidarité en action »…* (1)

« On lutte contre l'exclusion à travers nos actions ; par exemple dans le D.E.L., c'est permettre une égalité d'accès à la culture, c'est une forme de solidarité… » (1)

« L'esprit de solidarité doit être cultivé. » (1)

⇨ *Il s'agit de consolider notre sentiment d'appartenance à une même maison et partager une culture commune.*

(1) paroles de participant(s)

Les valeurs de Laïcité et de Solidarité sont liées et articulées par la notion **d'Egalité** ; égalité de dignité, égalité des droits, égalité des chances.

La conception de l'Egalité suppose un devoir de responsabilités partagées (celles de l'Etat versus celles de l'Individu). Partant de cette idée que l'homme n'est pas intégralement prédéterminé, elle implique donc aussi la reconnaissance de la responsabilité de chacun dans le déroulement de sa vie, et exige des efforts et du mérite pour accéder à la réalisation de soi.

Pour garantir son effectivité, « la Laïcité a besoin de la mixité sociale et de la lutte constante contre toutes les inégalités et discriminations, qu'elles soient urbaines, sociales, scolaires, de genre ou ethniques […]. La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale ».
Jean Jaurès - 1904

« L'égalité est une des trois valeurs fondamentales de la devise républicaine. C'est un principe philosophique selon lequel il ***ne peut être fait de distinction entre les citoyens selon leur appartenance sociale, ethnique, culturelle, religieuse, et de genre****. »* [1]

« L'égalité ne s'arrête pas à la question de la justice, aux droits et aux devoirs ; elle ***implique un principe d'intervention volontariste*** *pour lutter contre les inégalités de fait (accès à la culture, éducation, loisirs,…) et lutter pour que le service public qui devrait garantir l'égalité de tous ne soit pas affaibli par les logiques marchandes. »* [1]

« Les inégalités ***touchent de plus en plus de personnes*** *… elles doivent être considérées comme* ***prioritaires*** *en termes d'action. »* [1]
« Les formes d'inégalités sont de plus en plus graves car elles touchent les soins, le logement, l'emploi ! » [1]

« L'Etat doit favoriser l'émancipation de l'individu : le citoyen éduqué, émancipé, aura ainsi la possibilité d'agir sur le cadre de la société, et aura également la possibilité de faire ses propres choix de vie. » Le Baromètre PEP de La Société Inclusive.

Ces valeurs fondatrices impliquent un attachement à l'école publique, comme institution de production de la citoyenneté par l'instruction, instruction qui permet l'accès à la liberté de penser, et un attachement à la reconnaissance du droit à l'instruction, à la formation et à la culture tout au long de la vie, quelle que soit sa condition sociale dans une perspective justement d'exercice de la citoyenneté.

« Face aux difficultés que les personnes rencontrent, nous devons développer l'autonomie et les capacités d'agir de chacun : favoriser l'émancipation pour que chacun puisse opérer des choix de vie. A défaut, c'est l'héritage économique, culturel, social qui déterminera le destin des individus. » [1]

« Dès leur origine, les PEP s'engagent pour éduquer des citoyens actifs… Surtout pour les personnes qui n'ont pas pu bénéficier d'un environnement familial stimulant, cultivé… » « Il pourrait se traduire par un accompagnement des parents à l'appropriation du projet de leurs enfants » [1]

« A travers les activités du DEL et du C.R.A.F., l'ensemble des établissements et services des PEP contribuent à transmettre des valeurs et des principes éducatifs au plus grand nombre. » [1]

(1) paroles de participant(s)

Egalité et Solidarité peuvent donc apparaître comme les piliers originaux de l'équilibre démocratique

Les principes d'Egalité et d'Emancipation sont liés. Le principe d'Egalité affirme que tout individu, par-delà ses différences, croyances et adhésions individuelles, est semblable à tout autre, est égal à tout autre ; il convient donc de considérer les individus dans ce qu'ils ont de commun : l'intelligence et la raison – d'où la nécessité de l'école publique et laïque.

« *L'inclusion : c'est une ouverture, un échange chaleureux qui crée du lien social, et permet de se sentir être au sein de l'humanité… on doit faire un pas vers l'autre pour qu'il se sente reconnu et accueilli…* » [(1)]

La notion de Société Inclusive constitue une proposition de réponse reposant sur le concept « **d'inclusion sociale** ». *L'inclusion sociale* consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer pleinement à la société en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société…

Là où **l'intégration** exigeait une adaptation à sens unique, centrée sur la personne dite intégrée, l'inclusion implique que l'environnement d'accueil fasse également un effort d'adaptation pour favoriser l'accueil de la personne concernée.

Dans un processus d'inclusion, l'arrivée d'une personne qui ne se situe pas dans la norme (par exemple la norme scolaire) **oblige cette dernière à être questionnée,** là où une démarche d'intégration impliquait surtout une nécessité pour la personne de se conformer à cette norme, qui se trouvait ainsi renforcée.

La loi de février 2005 est dans son esprit une loi inclusive.

« ***L'intégration*** *interroge les capacités des personnes exclues… alors que l'inclusion questionne nos sociétés et nos institutions : quels sont leurs efforts, leurs stratégies pour permettre à ces personnes d'accéder aux droits communs ?* » « *La solidarité implique de favoriser l'inclusion qui suppose une réelle démarche de compréhension de l'autre, la construction d'une rencontre.* » [(1)]

Pour les PEP, la Société Inclusive est définie comme « *une société sans privilège, qui a le souci d'intégrer tous ses membres, qui garantit à chacun d'eux la possibilité de se réaliser en veillant à ce que la solidarité et le respect des autres soient garantis.* »

Les PEP promeuvent la construction d'une Société Inclusive pour tous ; une société qui permettrait au plus grand nombre d'accéder à ses droits (droit à l'éducation, droit aux loisirs et aux vacances, droit à l'expression citoyenne…), mais impliquerait également des devoirs et des responsabilités pour chacun.

La Société Inclusive se doit d'être attachée à une éducation plus forte de tous aux valeurs de Laïcité, de Solidarité, d'Egalité et d'Emancipation.

Réf. : Baromètre de la Société inclusive – novembre 2016 (Auteurs Kantar Public) http://www.lespep.org/e_upload/pdf/dossier_solidaires_special_barometre.pdf

(1) paroles de participant(s)

L'histoire des PEP et PEP 66

LES DATES IMPORTANTES DES PEP 66

1917	Création de l'OPEP 66 sous la présidence de Pierre CAPRA
1921	Le Comité des Pyrénées-Orientales un rôle actif à jouer
1924	Participation à l'ouverture du centre d'Odeillo « Le Balcon de Cerdagne »
	Série de cartes postales de Poulbot éditées pour l'Œuvre
1926	L'OPEP 66 passe d'une Œuvre de guerre à une Œuvre de Paix
1927	Appel de l'Inspecteur d'Académie aux enseignants afin de prévoir une subvention pour le centre d'Odeillo
1930	L'Œuvre des Pupilles des Pyrénées- Orientales fait partie intégrante de l'école
1931	Appel aux mairies afin d'inscrire dans leurs budgets un crédit pour l'Œuvre
1932	Inscription de l'Œuvre des Pyrénées- Orientales au livre d'or de l'Œuvre Nationale
1938	Veille de la seconde guerre mondiale. En Espagne, le dictateur Franco, obtient des pouvoirs accrus.
1939	C'est « la Retirada » ; les réfugiés espagnols vont rejoindre la France. L'OPEP 66 prend en charge les enfants.

L'HISTOIRE DES PEP

1915 - Naissance de l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique

En 1915, la France est en guerre. Les hommes meurent au champ d'honneur, laissant leurs femmes et leurs enfants bien souvent sans ressources. Certaines familles tombent brutalement dans la misère et les orphelins sont de plus en plus nombreux.
Une collecte nationale permet de réunir des fonds pour venir en aide aux orphelins de guerre. L'argent est reversé aux œuvres charitables existantes. Mais ces œuvres, souvent confessionnelles, privilégient les orphelins scolarisés dans les écoles privées.
Pour recevoir leur part des fonds recueillis, les orphelins des écoles publiques sont fortement incités à quitter la « laïque » et à s'inscrire dans une école privée…
Le philosophe Xavier Léon décide, avec quelques amis universitaires, de fonder une œuvre laïque pour secourir les orphelins des écoles publiques. Il crée alors un comité d'initiative, présidé par le vice-recteur Louis Liard.
Ce comité, qui préfigure l'actuelle Fédération des Pupilles, s'emploie à faire naître dans toute la France des associations départementales. Grâce aux instituteurs et aux inspecteurs d'académie, l'Œuvre des Pupilles des Écoles Publiques devient vite efficace.

le 1er juillet 1916, l'institution du « sou des pupilles » est créée. Chaque écolier est invité à verser un sou par mois pour les orphelins. Par ce moyen, l'esprit de solidarité est entretenu et des fonds importants sont réunis.

Beaucoup d'écoles se dotent même d'un « tronc des pupilles » où maitres et enfants déposent des pièces aussi souvent que possible. Les fonds recueillis servent la plupart du temps à distribuer des secours de première nécessité.
Le « sou des pupilles » dure plusieurs dizaines d'années et devient un symbole de l'esprit de l'Ecole de la IIIe République : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité.

LES DATES IMPORTANTES DES PEP 66

1940	C'est l'Aiguat, l'OPEP 66 apporte secours matériels aux enfants touchés.
	Assistance aux enfants évacués d'Alsace, aux enfants et instituteurs espagnols.
1941	Les colonies de vacances à la mer et à la montagne se multiplient
1942	800 enfants vont en colonies de vacances et écoles de plein air
	Les allemands envahissent Perpignan
1944	Les habitants de Collioure évacuent la ville. De nombreux villages vidés.
	C'est la libération définitive de Perpignan
1945	Après la libération de Perpignan, 130 pupilles ont pu être aidés.
1951	Achats d'une propriété à Saint Pierre Del Forçats
1955	15 colonies ont fonctionné sur tout le département et ont hébergé 1921 enfants
1959	Ouverture du centre de Corsavy
1960	Premières classes de neige dans les locaux de Latour de Carol
1962	Ouverture de l'internat primaire de Latour de Carol
1963	Mixité des colonies 22 centres de vacances accueillant 3467 enfants Création de la cantine scolaire de St-Cyprien
1965	L'OPEP 66 est reconnue association d'utilité publique
1969	Ouverture de l'internat à Angoustrine

L'HISTOIRE DES PEP

Le 27 juillet 1917, une loi crée les Offices des Pupilles de la Nation qui s'emploient à ouvrir des orphelinats pour les orphelins de guerre. Les associations des Pupilles de l'École Publique prennent une part active à l'animation de ces institutions relevant de l'État : elles décident de suivre les intérêts particuliers de leurs pupilles et de distribuer des aides complémentaires.

En 1926, priorité à la Protection de l'Enfance. Les associations départementales des pupilles étendent leur assistance à « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquenté les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle ou morale ».
Dans le même temps, des fondations permanentes commencent à se créer. La création du Centre d'Odeillo (Pyrénées-Orientales), qui accueille des tuberculeux, marque le début de l'action des PEP dans le secteur sanitaire, avec une préoccupation constante pour la santé des enfants (colonies sanitaires, centres d'oxygénation…). Les PEP accompagnent par ailleurs la politique d'envoi des enfants « vers la nature et l'air pur » en créant des colonies de vacances.
En plein essor, jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, avec comme objectif de « soulager la détresse, parfois lamentable des enfants abandonnés ou malheureux qu'aucune loi tutélaire ne protège ni n'assiste suffisamment et qui souffrent », les P.E.P n'ont cessé d'inventer des moyens de récolter de l'argent pour le redistribuer au plus grand nombre.

Durant la deuxième guerre mondiale, au-delà des aides et secours apportés aux plus démunis de l'école publique, les P.E.P. ont fait face à l'arrivée massive de nouveaux enfants en situation de précarité : accueil des réfugiés espagnols de la « Retirada », des enfants qui fuient la guerre en leur proposant des séjours à la mer et à la montagne afin que ces derniers se ressourcent. A partir de ce moment, les P.E.P. vont développer le secteur des colonies de vacances en s'attachant à permettre aux plus démunis d'y accéder. Pour cela, les pupilles vont élaborer diverses stratégies afin de pouvoir accéder à des propriétés. En même temps, ils vont accueillir en internat des enfants aux besoins, tant matériels que moraux, auxquels les parents ne peuvent subvenir.

LES DATES IMPORTANTES DES PEP 66

1970	
1980	Création du Centre pour Déficients Sensoriels (CDS)
1981	Participation aux Journées Régionales des PEP
1983	Création de L'URPEP (Union Régionale qui réunit les 5 associations départementales)
1984	Possibilité d'adhérer à l'ANCV (Association Nationale des Centres de Vacances)
1986	L'A.D.P.E.P. 66 ne gère plus que 4 centres de vacances
1988	Le CDS se divise en deux services : le SEA et SEV
1990	Transformation du centre pour déficients sensoriels
1993	Fermeture de Corsavy Gestion de la cantine, service des repas à la crèche et à la maison de retraite de St-Cyprien
1994	Un service de soutien scolaire réalisé au bénéfice des jeunes accueillis au service de pédiatrie du CH St Jean
1998	Création du C.A.M.S.P.
2000	Aménagement du siège social au Mas Guérido Création Education Solidaire et du service d'AVS (octobre 2001)
2001	Ouverture du SAPAD 66
2002	Création du CER Bleu Marine à Port Vendres Reprise des activités de Solidarité : centre de formation (futur C.R.A.F.) et entreprise d'insertion « Savon Fer »
2003	Reprise de l'IR du CEPR et de son SESSAD
2004	L'AD 66 s'oriente vers la gestion des ALSH

L'HISTOIRE DES PEP

100 ans innovations sociales !

L'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sou pour les pupilles ».
Cette œuvre se définit, dès son origine comme œuvre de secours et de l'assistance mais aussi d'éducation : **œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité**.

Les sections qui la constituent se transforment rapidement en associations départementales (AD) autonomes, sous le régime de la loi de 1916 à titre **œuvre de guerre** autorisée pour faire appel à la générosité publique, présidées par des inspecteurs d'académie, des recteurs ou des hommes politiques. Ces AD se réunissent **le 18 mai 1917 en une Fédération nationale, reconnue d'utilité publique le 16 août 1919**, qui devient leur trait d'union.

Dès 1926, les AD qui étendent leur assistance aux pupilles de l'école publique que sont « tous les enfants et adolescents fréquentant ou ayant fréquenté les établissements d'enseignement public qui ont besoin d'assistance matérielle et morale », se reconstituent peu à peu sous le régime de la loi 1901.

Dans le même temps, des fondations permanentes commencent à se créer au niveau départemental ou national. La création du Centre d'Odeillo (Pyrénées-Orientales), qui accueille des tuberculeux, marque le début de l'action des PEP dans le secteur sanitaire, avec une préoccupation constante pour la santé des enfants (colonie sanitaires, centre d'oxygénation…). Les Pep accompagnent par ailleurs l'envoi des enfants « vers la nature et l'air pur » en créant des colonies de vacances.

Les années 50 voient l'apport d'éléments vraiment neufs avec les interrogations sur l'école qui se sont multipliées après la seconde guerre mondiale : le primaire qui s'articule dorénavant avec l'enseignement préscolaire et le collège, la concurrence de « l'école parallèle des médias », l'explosion démographique.

LES DATES IMPORTANTES DES PEP 66

2005	Service d'Accueil de Jour (SAJ) à Bourg- Madame
	Evolution du dispositif de la MECS en Cerdagne
	Création du Foyer d'Action Educative (FAE)
2006	Gestion des ALAE
2008	Ouverture du Chantier Mobilité
2009	Création de l'école de la 2ème chance
2010	Ouverture de l'E.H.P.A.D. Léon Bourgeois à Villelongue Dels Monts
2014	Ouverture de l'E.H.P.A.D. Pierre Laroque à Saint-Paul de Fenouillet
2016	Ouverture de CAMSP

L'HISTOIRE DES PEP

Scolaire, un monde en mouvement rapide, des partenaires de l'école différents (parents, enfants, enseignants…)

Dès lors les activités de PEP se développent dans les domaines plus proches de l'école, plus complémentaire de l'activité scolaire proprement dite, sous la forme de l'organisation des classes de découvertes ; l'aide à l'enfance en difficultés se trouvant au carrefour de l'école et de la politique menée en matière de santé.

En parallèle, la création du premier IME PEP à Neuvy-sur-Barangeon (18) en 1953 marque le début du développement de l'action des PEP en faveur de l'enfance handicapée.

A partir de 1986, les PEP mettent en place des actions de soutien scolaire pour les enfants momentanément hors de l'école qui se structurent sous l'appellation SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile pour les enfants malades ou accidentés)

Depuis les années 2000, les PEP ont investis des nouveaux champs d'activités : Les politiques Educatives de Proximité (création de crèches et structures Petite Enfance, lutte contre l'illettrisme, Maisons des Adolescents, questions de parentalité… et l'accompagnement des personnes vieillissantes (création d'E.H.P.A.D.).

En 2017, le 8°projet fédéral a été adopté lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue les 21,22 et 23 juin à PERPIGNAN.

Il s'intitule « Agir pour une société solidaire et inclusive ». Selon les propos introductifs de Président de la Fédération : « **Les PEP y énoncent leurs ambitions et leur combat au service d'une société plus solidaire et plus inclusive… Les PEP confirment ainsi leur statut collectif de mouvement de transformation sociale**.

L'association Départementale des PEP des Pyrénées Orientales (ADPEP66)

La construction d'une **Société Inclusive** passe par des attentes d'évolutions politiques et des actions menées au niveau national, mais elle passe aussi par des **actions citoyennes au niveau local**.

A l'image du dynamisme de sa Fédération, l'association Départementale des PEP des Pyrénées Orientales (ADPEP66) a, très tôt, su enrichir la démarche d'instruction par un projet d'inclusion sociale. L'association départementale se positionne aujourd'hui comme un partenaire majeur de l'action sociale catalane, qui assume avec responsabilité ses engagements auprès des populations les plus fragiles et des pouvoirs publics qui lui font confiance, pour construire le vivre ensemble dont nous avons localement besoin.

… en quelques chiffres

Les Champs d'Intervention

Au-delà des besoins fondamentaux depuis longtemps repérés, il en existe aujourd'hui de nouveaux, qui sont la conséquence des récentes évolutions sociales (exclusion, chômage, etc…) ; les PEP66 s'emploient à analyser le tissu social local, à identifier les nouvelles difficultés et s'organisent pour y répondre seul ou en partenariat avec les pouvoirs publics ou d'autres associations.

Nous avons ainsi construit progressivement un faisceau de dispositifs d'actions permettant de déployer ces interventions **dans le domaine social (Protection de l'enfance, Formation, Insertion), médico-social (Handicap Enfance et Personnes-âgées), de la culture-loisirs et formation**, organisés à partir de **5 domaines d'activités.**

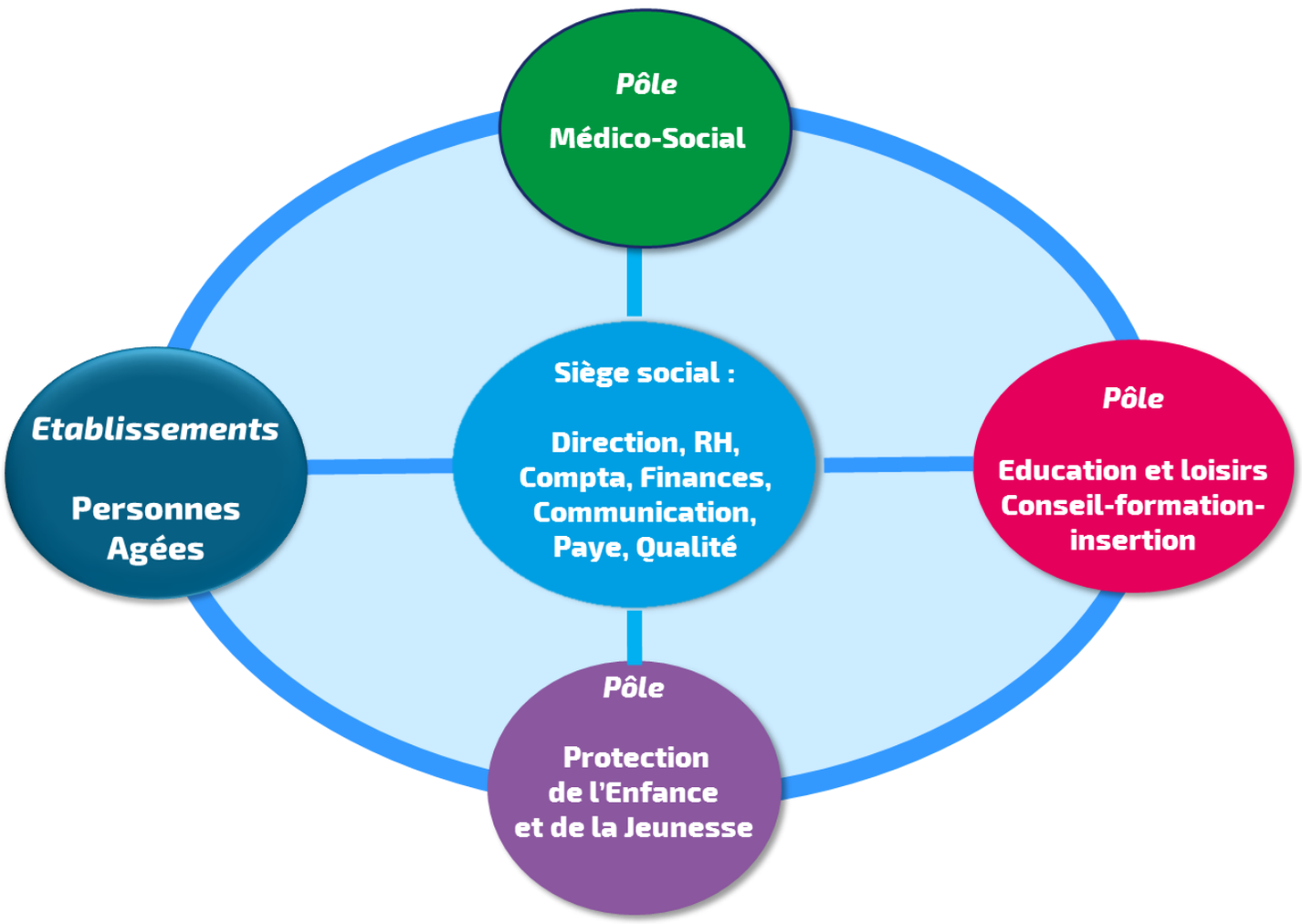

Pôle Médico-social

Il fonctionne en C.P.O.M, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui permet une plus grande coordination et une mutualisation des ressources.

Les établissements du pôle médico-social accompagnent des publics qui relèvent du handicap. Ces établissements agissent pour des enfants et leurs familles dans le respect des lois de 2002 et 2005 et mettent en avant le souci de la bientraitance et du soutien à la parentalité.

Au-delà de l'accompagnement des publics, nous participons à la compréhension et à la prise en compte du handicap par l'ensemble de la société.

- **Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)** situé à Saint-Estève et son antenne à Saint André a pour mission le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Il exerce aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant". Le C.A.M.S.P. assure également une mission spécifique du suivi des nouveaux nés à risques des troubles de développement.

- **Le Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) Henri WALLON** à Perpignan et ses antennes situées à Perpignan Nord, à Saillagouse et à Saint André reçoivent en consultation et en traitement des enfants et adolescents confrontés à des difficultés de structuration, de socialisation, de comportement ou d'apprentissage. Il propose, à la suite d'un diagnostic, d'élaborer et de conduire un projet thérapeutique dans ses aspects médicaux, psychologiques, rééducatifs et/ou pédagogiques, adaptés à la problématique de chaque enfant, en y associant étroitement sa famille.

- **Le Service d'Education Motrice (SEM) Roland LOPEZ** situé à Perpignan accueille des jeunes âgés de 3 à 20 ans, en situation de handicap moteur avec troubles associés. La compétence du SEM s'étend sur tout le département (sauf en Cerdagne). Il propose aux jeunes et à leur famille de construire dans le respect de leurs choix, un accompagnement en favorisant la plus grande autonomie possible à partir de mesures d'éducation thérapeutique, de rééducation, et de compensation du handicap.
  Afin de leur permettre la meilleure inclusion scolaire et la meilleure insertion possibles et souhaitées, dans la société, les équipes interviennent au plus près des bénéficiaires : école, collège, lycée, domicile, ainsi que dans nos locaux.

- **Service d'Education Auditive (SEA) Paul ELUARD** à Perpignan propose aux enfants et adolescents un accompagnement personnalisé (dans les lieux de vie) pour mettre en place une communication adaptée. Ce service fonctionne sur la base d'une section d'éducation et d'enseignement spécialisé (S.E.S.S.A.D.) et d'un service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (S.S.E.F.I.S.) pour les enfants et adolescents atteints de déficience auditive grave ou moyenne avec troubles associés âgés de 2 à 16 ans.
-

- **Service d'Education Visuelle (SEV) Claude MONET** à Perpignan fonctionne sur la base d'un service d'éducation et d'enseignement spécialisé et de soin à domicile (S.E.S.S.A.D.) avec la spécificité d'un Service d'Aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'Intégration Scolaire (S.A.A.A.I.S.). Le service accueille des enfants et adolescents de 2 à 16 ans (atteints d'une déficience visuelle de moins de 4/10ème après correction) et leur propose, ainsi qu'à leur famille, un accompagnement personnalisé en vue d'une plus grande autonomie par une compensation du handicap ainsi que le développement de leurs capacités visuelles restantes.

- **L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) François Tosquelles** à Toulouges et le **Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)** à Perpignan, accompagnent des enfants et adolescents de 11 à 18 ans présentant des troubles du comportement, de la conduite et de la personnalité, associés à des dysfonctionnements des apprentissages scolaires.
  L'I.T.E.P. est un dispositif visant le retour ou le maintien des adolescents dans leur milieu ordinaire (familial, social et scolaire). Il propose différentes modalités d'accompagnement (en externat, en internat), en SESSAD avec des modalités souples (temps plein, séquentiel, en alternance avec un autre partenaire) et qui s'adaptent à l'évolution de chaque jeune.

Perspectives **: ces établissements fonctionnent en CPOM, la perspective de leur développement passe par le renouvellement du CPOM et la dynamique de transversalité qui pourra se mettre en place autour de la qualité de service, de la bientraitance et du renforcement de la professionnalisation des personnels pour le développement de réponses adaptées et créatives.**

Pôle Protection de l'Enfance et de la Jeunesse

Les actions des établissements et service s'appuient sur des mandats émanant des autorités administratives judiciaires dans le cadre de la politique de prévention et de protection de l'enfance du Département. Son organisation regroupe :

Le Foyer d'Action Educative (FAE) Nouveaux Horizons à Perpignan accueille des mineurs (de 14 à 18 ans), garçons et filles, après ordonnance de placement décidée par un Juge, au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945. Le FAE a une capacité d'accueil de 12 places, et propose un hébergement et un accompagnement socio-éducatif dont les axes majeurs sont : la socialisation ; l'insertion professionnelle ou la scolarisation, et la relation avec les familles. Les activités sont proposées sous forme d'ateliers tels que : agriculture, réparation, sport etc….

- **Le Centre d'Education Renforcé (CER) Bleu Marine** de Port-Vendres.
  - Le Centre Educatif Bleu Marine s'inscrit dans le dispositif de la Protection Judiciaire de la Jeunesse destiné à assumer la prise en charge éducative de mineurs, au titre de l'ordonnance du 2 février 1945.
  - Les mineurs accueillis sont des jeunes âgés de 14 à 18 ans, pour lesquels un éloignement, pour un temps limité, du milieu de vie ordinaire, est souhaitable. Il s'agit de mineurs délinquants, pour la plupart multirécidivistes, placés principalement par les juges des enfants de la région Languedoc Roussillon et des régions voisines. Cet accueil est une alternative à l'incarcération et s'inscrit dans un projet de rupture de la dynamique délinquante.
  - Le Centre Educatif a une capacité d'accueil de 6 places. L'originalité du projet de la structure repose sur le concept de « rupture » qu'il s'agit de favoriser à tous les niveaux de la prise en charge. Les supports éducatifs retenus sont bien sûr en lien avec les métiers de la mer : les activités phare du CER sont la plongée sous-marine et un stage de 5 jours sur un chalutier.

- **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Cerdagne** :
  - La M.E.C.S est le fruit de la fusion en 2005 de deux Maisons d'Enfants gérées par l'ADPEP66 depuis les années soixante et distantes l'une de l'autre d'environ huit kilomètres. Ces deux établissements avaient les mêmes agréments, les mêmes tranches d'âges de 6 ans à 21 ans, pour des capacités d'accueil proches des trente places. Aussi le premier janvier 2005, était constituée La M.E.C.S de Cerdagne avec une capacité de soixante-sept places.
  - Les objectifs de la MECS de Cerdagne sont, à partir d'interventions pluridisciplinaires, de permettre par une prise en charge et un accompagnement individualisé, l'épanouissement, l'intégration, la remobilisation scolaire, professionnelle et sociale des jeunes ainsi que l'émergence de la citoyenneté.

- **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Grand Large** à Perpignan.

  Le projet de cet établissement est de permettre à des jeunes de 16 à 21 ans, placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) d'accéder à l'autonomie, par un suivi éducatif. Sa capacité d'accueil est de 15 jeunes. La prise en charge s'effectue 365 jours par an, jour et nuit, en leur offrant à la fois un espace de vie au travers d'appartements individuels, une allocation bimensuelle et un accompagnement éducatif personnalisé.

***Perspectives* : le projet du pôle est de proposer à l'ensemble des jeunes des projets de parcours d'insertion sociale culturels et professionnels. Pour cela, le pôle anime sur l'ensemble du territoire des dispositifs nouveaux et alternatifs. Le projet de pôle est un projet de développement territorial qui met la mobilité au cœur de la méthodologie.**

Secteur Personnes Agées

A la demande du Conseil Général du département, les **PEP 66** se sont lancés, depuis 2009, dans la création d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.).
Ce projet signe la volonté de l'Association de rendre effective sa devise « *la solidarité en action* » et d'affirmer que les PEP sont aussi une association gestionnaire d'établissements sociaux et médico sociaux.

Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes , anciennement « Maison de retraite », est une structure médicalisée ayant vocation d'accueillir des personnes de plus de 60 ans qui ne peuvent plus vivre de manière autonome à leur domicile et qui doivent être assistées et suivies médicalement de manière régulière du fait de leur état de santé fragile.
Par ses racines liées à la prise en charge des plus vulnérables de la société, mais aussi par ses choix politiques actuels, l'A.D.P.E.P. 66 est très attachée à la dimension sociale des projets qu'elle porte et des établissements qu'elle gère. C'est dans ce contexte qu'elle s'est lancée dans la création d'E.H.P.A.D.

La dimension sociale de ces établissements suppose de mettre les usagers au centre de leurs dispositifs en privilégiant la qualité de vie et de bien-être des résidents ainsi que l'exercice de leurs droits et de leur pleine citoyenneté, en prévenant tout risque de maltraitance institutionnelle active ou passive.

Le premier établissement a ouvert ses portes en octobre 2012 **à Villelongue Dels monts (Maison Léon Bourgeois)** et le deuxième à **Saint Paul de Fenouillet** en Novembre 2014 **(Maison Pierre Laroque).**

Nos établissements ont chacun une particularité :

- **E.H.P.A.D. Léon Bourgeois**, d'une capacité d'accueil 77 résidents (72 en accueil permanent et 5 en accueil temporaire) possède **un Pôle Activités et Soins Adaptés (P.A.S.A) de 14 places.**

Ce pôle permet d'accueillir, dans la journée, les résidents ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux, et de leur offrir un accompagnement personnalisé associant relaxation et stimulation.
Ce sont, pour la plupart, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou d'une maladie apparentée) ayant des troubles du comportement, le diagnostic ayant été établi par un médecin.

- **E.H.P.A.D. Pierre Laroque : sa particularité** réside dans le fait d'abriter deux établissements dans les mêmes locaux :

- Un **E.H.P.A.D**. pouvant accueillir 50 résidents ;

- Un **établissement expérimental** pour l'accueil des publics handicapés vieillissants. Ce projet d'accueil des **Personnes Handicapées Vieillissantes (P.H.V)** est innovant car il répond aux besoins de personnes ayant été accompagnées par des institutions telles que des foyers d'hébergement et/ou établissements de travail adapté, pour lesquelles le temps d'un accompagnement tenant compte de leur avancée en âge, est venu.

Perspectives : réussir le passage en EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et constituer avec la négociation d'un CPOM, un pôle gérontologique capable de proposer sur des territoires éloignés des centres urbains, les meilleures conditions de vieillissement à des populations dépendantes. Pour cela, les établissements se doteront de tous les moyens nécessaires au développement de dynamiques territoriales.

Pôle Formation - Education - Loisirs

Formation - Conseil – Insertion

- **Centre Ressources Accompagnement Formation (CRAF)** :

Ouvert depuis 1989, le Centre Ressources géré par Solidarité Laïque, a été repris per **l'ADPEP 66**, en 2002. Ce centre, renommé C.R.A.F. (Centre Ressources Accompagnement Formation), a pour objectif d'accompagner et de promouvoir les parcours des personnes accueillies dans le champ social, professionnel et éducatif.
Par son expérience auprès d'une grande diversité de publics, le CRAF réunit ses valeurs et ses savoir-faire au service d'un accompagnement répondant aux problématiques sociales et professionnelles … tout en impliquant les bénéficiaires en tant qu'acteurs de la construction de leur propre parcours d'insertion socioprofessionnelle.
L'offre de formation couvre des domaines tels que les compétences clés, le développement personnel, les services à la personne, le social et le médico-social, la petite enfance, l'informatique, la sécurité au travail, le management etc…

- Le CRAF est organisme support de **l'Atelier de Pédagogie Personnalisée** (APP) qui assure des remises à niveaux et préparations à divers concours…
- Il est aussi partenaire des CEMEA dans la gestion de **Ecole Régionale de la Deuxième Chance** (ER2C) ;

- **L'insertion par l'activité économique** :

En 2002, suite à la démission du Conseil d'Administration de Solidarité Laïque et à la demande de la Direction du Travail, l'A.D.P.E.P. 66 crée « Savon Fer ». Cette nouvelle association assurera la continuité de la gestion de « Savon Fer », entreprise d'insertion par l'activité économique ; puis en 2008, elle créera le chantier d'insertion « Service Mobilité » qui a pour but d'offrir un travail salarié, déclaré, rémunéré et contractualisé à des personnes souffrant d'exclusion.

Education Loisirs

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est un lieu de vie de l'enfant, donc un lieu d'ouverture, de contact, d'échanges, non seulement avec le milieu qui l'accueille, mais aussi avec celui dont il est issu.
L'ouverture sur le milieu nous conduit à développer l'éducation à l'environnement, dans laquelle nous reconnaissons nos valeurs fondamentales : l'humanisme, le respect des autres, la responsabilité, la citoyenneté et la laïcité.
Les activités rentrent dans le cadre du projet éducatif, en coordination avec le projet d'école et le projet pédagogique mis en place en début d'année scolaire par l'équipe d'animation.
L'ALSH fonctionne sur les temps extrascolaires (mercredis et vacances scolaires) et accueille un public âgé de 3 à 17 ans au sein des écoles maternelles et élémentaires ou des centres adolescents de la commune partenaire. Les enfants sont accueillis sur nos différents sites :

- ALSH Maternel Vertefeuille – avenue Villelongue dels Monts à Perpignan
- ALSH Primaire Vertefeuille – rue de la Soulane à Perpignan
- ALSH Maternel La Lunette – Rue du colonel d'Ornano à Perpignan
- ALSH Maternel Primaire – Chemin du Mas Bresson à Perpignan
- ALSH Maternel Primaire – avenue Pierre Camps à Latour Bas Elne
- ALSH Maternel Primaire – rue Raoul Follereau à Saleilles

- **Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)** :

Tout comme l'ALSH, l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) est un lieu de vie de l'enfant, donc un lieu d'ouverture, de contact, d'échanges, non seulement avec le milieu qui l'accueille, mais aussi avec celui dont il est issu.
Le milieu est agent d'éducation.
L'ouverture sur le milieu nous conduit à développer l'éducation à l'environnement, dans laquelle nous exerçons nos valeurs fondamentales : l'humanisme, le respect des autres, la responsabilité, la citoyenneté et la laïcité.
Les activités rentrent dans le cadre du projet éducatif, en coordination avec le projet d'école et le projet pédagogique mis en place en début d'année scolaire par l'équipe d'animation.
L'ALAE fonctionne sur les temps périscolaires (matin, midi et/ou soir) et accueille un public âgé de 3 à 12 ans au sein des écoles maternelles et élémentaires des commune partenaires :

- ALAE maternel Primaire Ludovic Massé – rue Pierre Bretonneau à Perpignan
- ALAE Maternel primaire Hyacinthe Rigaud – bd Foment de la Sardane à Perpignan
- ALAE Maternel Primaire Vertefeuille – rue de la Soulane à Perpignan
- ALAE Maternel Primaire Jules Ferry – bd des Pyrénées à Perpignan
- ALAE Maternel Primaire Anatole France – rue du Colonel d'Ornano à Perpignan
- ALAE Maternel Primaire George Sand – rue Raoul Follereau – Saleilles
- ALAE Maternel Primaire Joseph Dauriach – avenue Pierre Camps – Latour Bas Elne

- **Les dispositifs de réussite éducative DRE Perpignan :**

En partenariat avec le service du Projet Educatif Local de la Ville de Perpignan, les PEP66 assurent la coordination et le pilotage de deux actions :

- le Coup de Pouce langage (au sein de l'école Debussy)
- l'Accompagnement à la scolarité (au sein de la bibliothèque Barande).

- **Séjours de vacances** :

Les PEP proposent au sein de leurs centres de vacances des lieux d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation auxquels tous les enfants ont droit, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou leurs convictions religieuses ;

- **Base de loisirs Camping** :

La commune de Sainte-Marie et les PEP66 sont liées par un bail emphytéotique de 99 ans jusqu'en 2105. Ce bail concerne la base de loisirs située avenue du Conflent au lieudit Las Illas.

Cette base de loisirs est implantée dans une station familiale, à 500 m de la plage, sur un terrain d'une superficie de plus de 2000 m^2; elle est équipée de 6 mobil 'homes, 3 emplacements pour des tentes lourdes (type Marabout), d'un espace dédié aux sanitaires extérieurs avec douches et toilettes, d'une cuisine de réchauffage, d'une salle à manger et d'un grand préau.
Les objectifs de cette structure consistent à mettre en œuvre et développer des actions éducatives, de loisirs et d'hébergement, à but non lucratif, prioritairement en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
Le public accueilli se compose souvent des jeunes issus de :

- accueil de loisirs sans hébergement pour des mini-camps,
- des séjours de vacances,
- établissements PEP lors de transferts.

- **Restaurant Scolaire** :

Le Restaurant scolaire est situé au sein de l'école ALAIN de Saint-Cyprien Plage. Il accueille les enfants qui y sont scolarisés ainsi que les enfants de l'école maternelle de la plage. Il s'agit d'un service de restauration traditionnelle. Il est ouvert tous les jours d'école.

- **Classes de découvertes**, **séjours itinérants et éducatifs** :

On entend par classes de découvertes tout séjour de l'école élémentaire et préélémentaire comportant au moins 5 journées et 4 nuitées effectuées en dehors de l'école ou du domicile familial. Si elles ont une finalité éducative évidente, nos démarches et nos méthodes pédagogiques sont centrées sur le plaisir des élèves. Elles ont également pour ambition de transmettre les valeurs d'entraide et de solidarité nécessaires à la formation des citoyens de demain.

- **SAPAD :** Le SAPAD 66 est issu d'un partenariat entre l'A.D.P.E.P. et la DSDEN des Pyrénées-Orientales (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) ; il a pour objectif de mettre en place pour tout élève malade ou accidenté un soutien scolaire de proximité, adapté à l'état de santé et facilitant le retour en classe.

- Chaque année une centaine de jeunes poursuivent leur scolarité grâce à ce service accompagnés par 220 enseignants qui interviennent au domicile de leurs élèves ou sur les lieux de soins dans le département.

Perspectives : la constitution du Pôle Loisirs-Education-Formation vise à développer les savoir-faire en matière d'animation socio-culturelle pour les enfants, quelles que soient leur situation sociale, mais aussi d'ouvrir le champ des publics en développant des modes d'accueil pour la petite enfance ou l'enfance en situation de handicap et leur donner accès aux loisirs. L'installation du Pôle dans les locaux de l'IRTS est significative du tournant stratégique et du choix de développement pour l'activité éducation-loisirs de notre Association.

CARTE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES

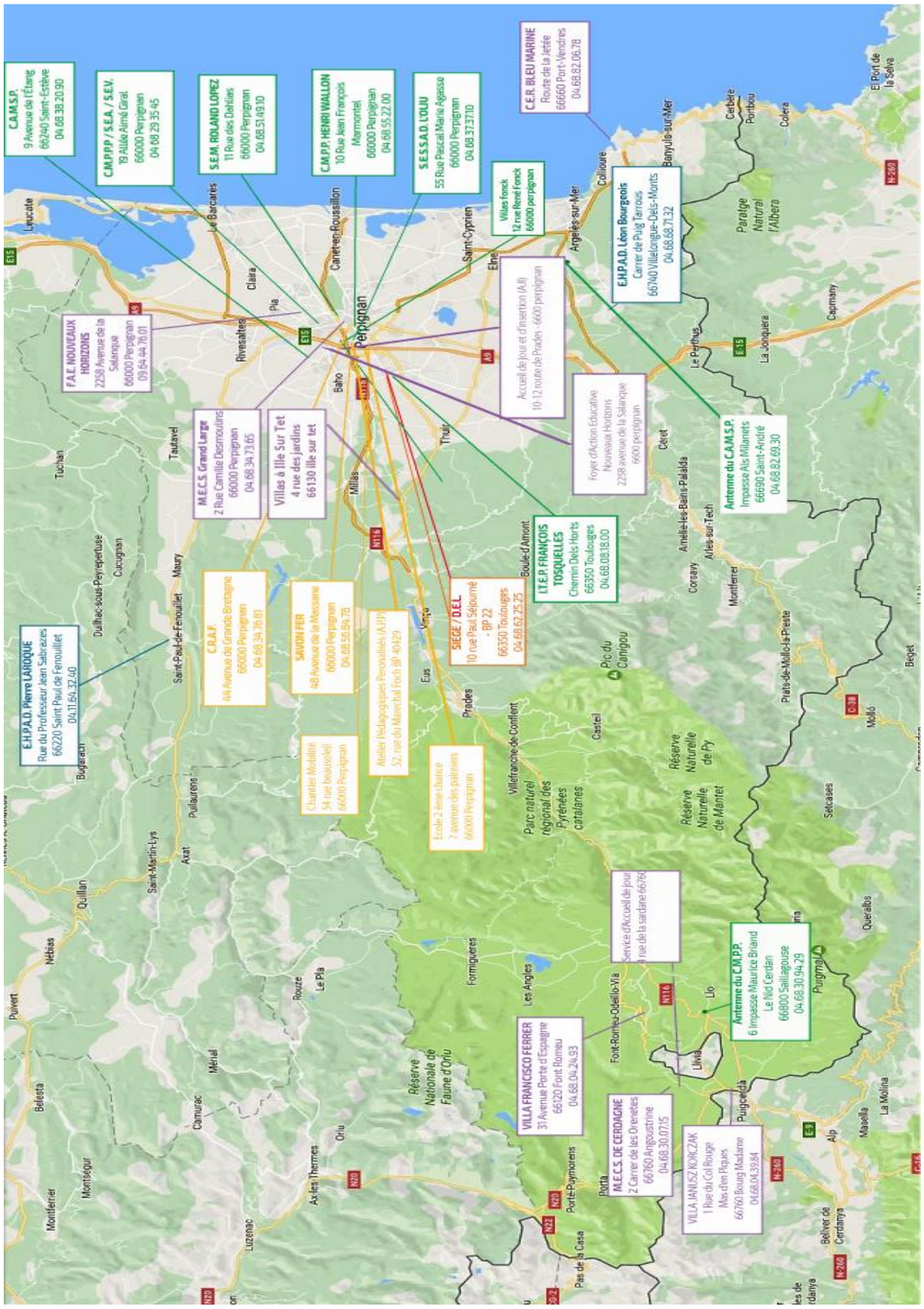

La Gouvernance associative

La gouvernance associative est le lieu de l'expression des valeurs et de la dynamique démocratique de l'Association ; ces instances se déclinent en trois blocs :

- **les Instances politiques,**
- **les Instances opérationnelles,**
- **les Instances Représentatives du Personnel.**

Les Instances Politiques

L'**Assemblée générale** :

- Présentation et approbation des rapports moraux et financiers, vote du budget,
- Élection du conseil d'administration,
- Examen des actes de gestion importants (achats, ventes de biens, orientation des activités, montant des cotisations, ...), etc.
- Validation des orientations proposées par le CA.

Le **Conseil d'administration** (CA) dispose des pouvoirs liés à la gestion courante et l'administration de l'association :

- Mettre en œuvre la politique définie par l'assemblée générale,
- Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres,
- Préparer le budget prévisionnel de l'association qui sera, ou non, soumis à l'approbation de l'assemblée générale,
- Décider de la création et/ou de la suppression d'emplois salariés,
- Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel,
- Convoquer les assemblées générales et déterminer leur ordre du jour,
- Elire les membres du bureau et contrôler leur action,
- Décider de l'ouverture des comptes bancaires et des délégations de signature,
- Arrêter les comptes de l'association qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale et proposer l'affectation des résultats,
- Arrêter les projets qui seront soumis à l'assemblée générale,
- Décider d'engager une action en justice au nom de l'association.

Le **Bureau**, composé du président, du trésorier et du secrétaire :

- Met en œuvre les délibérations tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale,
- Assure la gestion courante de l'association dans le cadre des orientations arrêtées,
- Veille au bon fonctionnement statutaire ainsi qu'au respect de la réglementation.

Les instances opérationnelles

La Direction Générale :

Le Directeur Général exerce ses missions par délégation du Conseil d'Administration et sous l'autorité du président de l'association. Il a pour principales fonctions :

- La participation à l'élaboration de la politique associative ;
- Les relations avec les acteurs extérieurs ;
- La gestion et l'animation de l'équipe du siège : gestion, finances, ressources humaines, qualité ;
- L'animation, la supervision et le contrôle des équipes de direction des établissements et services.

La Directrice Administrative et Financière a pour mission, sous l'autorité du Directeur Général, d'animer et de coordonner les services comptabilité-finance, paye et informatique du siège, de préparer les données sociales et de garantir le bon fonctionnement administratif de l'Association.

La Conférence des Directeurs des Etablissements. Une fois tous les 2 mois au moins les directeurs sont réunis pour coordonner les déclinaisons politiques, techniques et cliniques de la stratégie associative.

Les Fonctions Supports : Comptabilité Finance - Paye – Ressources Humaines – Communication - Qualité – Informatique

Ces fonctions transversales ont été regroupées au sein du siège afin de servir les établissements et de permettre à ceux–ci de réaliser leur mission au profit des usagers qu'ils accompagnent. Le siège regroupe un ensemble de services support ou logistique :

Comptabilité Finance :

Le siège est garant de la qualité et de la véracité des comptes des établissements. Pour cela, le chef comptable encadre techniquement l'ensemble des comptables des établissements, leur fait part des évolutions règlementaires et technologiques, organise et synchronise les méthodes et les outils propres à cette activité. Il est le garant de la relation avec les commissaires au compte et prépare avec lui la consolidation des comptes administratifs de l'Association.

Paye :

L'association à fait le choix de centraliser son service paye. Ce choix garantit la sécurité administrative et légale de cette fonction pour les salariés et l'association. Ce service a aussi pour mission de faire une veille législative et règlementaire sur l'ensemble des éléments constitutifs de la paye (valeur du point, charges sociales). Représentant 80% de nos budgets le service paye est indispensable à notre bon fonctionnement et demande une attention continue pour toujours fournir plus de garantie et de fiabilité.

Ressources Humaines (RH) :
Avec la paye, le service des Ressources Humaines est le deuxième pilier des fonctions du siège. Si 80% de nos budgets correspondent à la paye, c'est parce que nous sommes une entreprise de main d'œuvre. Le service des ressources humaines gère plus de 400 contrats mensuels moyens. C'est ce service qui traite des embauches, qui prépare les contrats de travail avec 3 conventions collectives, qui prévient les contentieux, qui gère les mesures disciplinaires, qui prépare les mobilités, les ruptures de contrats et les départs à la retraite. Le service accompagne tous les salariés un jour ou l'autre et, de ce fait, est au cœur de problématiques relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Communication :
Souvent désignée d'avance comme la cause des dysfonctionnements, la communication est un service de plus en plus nécessaire dans nos organisations pour accompagner la création du sens. La communication, c'est à la fois rendre compte de ce qui est fait mais aussi produire le sens de l'action. La communication est tout à la fois un contenant et un contenu, une forme et un fond. Nous souhaitons pouvoir donner à l'association toute la forme et tout le fond que ses valeurs républicaines et humanistes méritent. Pour cela, le service communication accompagnera les établissements et produira les messages de l'Association. Pour cela, le service communication devra trouver de nouveaux supports et participer à l'ouverture sur l'environnement que nous souhaitons développer.

Qualité :
C'est aujourd'hui devenu une fonction indispensable de la vie des organisations. Sans mettre en doute le travail remarquable réalisé par les équipes dans les établissements, la qualité doit pouvoir s'objectiver et se revendiquer. C'est l'objectif et la mission du service. Par qualité, il y bien entendu celle définie par l'ANESM dans ses Recommandations de Bonnes Pratiques, mais il y a aussi pour nous la qualité de vie au travail qui est l'objectif poursuivi par l'ensemble de la stratégie managériale développée par les cadres de l'association.

Informatique :
C'est aujourd'hui un service incontournable. Nous vivons une révolution industrielle et un changement de paradigme majeur dans nos manières d'envisager notre organisation et nos méthodes de communication. Les nouvelles technologies accélèrent le temps, réduisent les distances et compressent nos archivages. Nous devons donc nous adapter à l'ensemble de ces évolutions : notre projet d'être proactif sur certaines évolutions. Le service informatique doit évoluer d'une fonction maintenance et gestion du parc vers une fonction *architecture et ingénierie* pour faciliter le travail de nos collègues et leur faire gagner du temps notamment sur le traitement de l'information. C'est un enjeu important qui doit être réussi en respectant des règles de sécurité. C'est la mission de la fonction informatique.

Les Commissions

Composées d'administrateurs bénévoles, de cadres et de salariés, elles préparent les dossiers qui devront être validés par le Bureau et le Conseil d'Administration. Ces instances sont constituées au fur et à mesure des besoins. Certaines sont temporaires, d'autres permanentes :

- Communication
- Etablissements spécialisés
- Recrutement des personnels ;
- Finances ;
- Comité de Gestion ;
- Conseil de la Vie Sociale.

Les Instances Représentatives du Personnel

Comité d'Entreprise (CE) / Délégués du Personnel (DP) / Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) / Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) / ainsi que les commission Adhoc (formation, aide sociale)

Elles sont obligatoires et constituent le lieu de ce qui est communément appelé le *dialogue social.* L'Association souhaite que celui–ci soit vivant, constructif et que chacun, de la place qu'il occupe, assume sa fonction et ses responsabilités.

Le *dialogue social* est un indicateur de la vigueur des idées et des débats qui traversent nos organisations. Il se doit d'être respectueux des personnes et du droit tout en étant soucieux de l'intérêt général et de l'adaptabilité des projets pour conduire la pérennité associative.

ORGANIGRAMME DE LA GOUVERNANCE

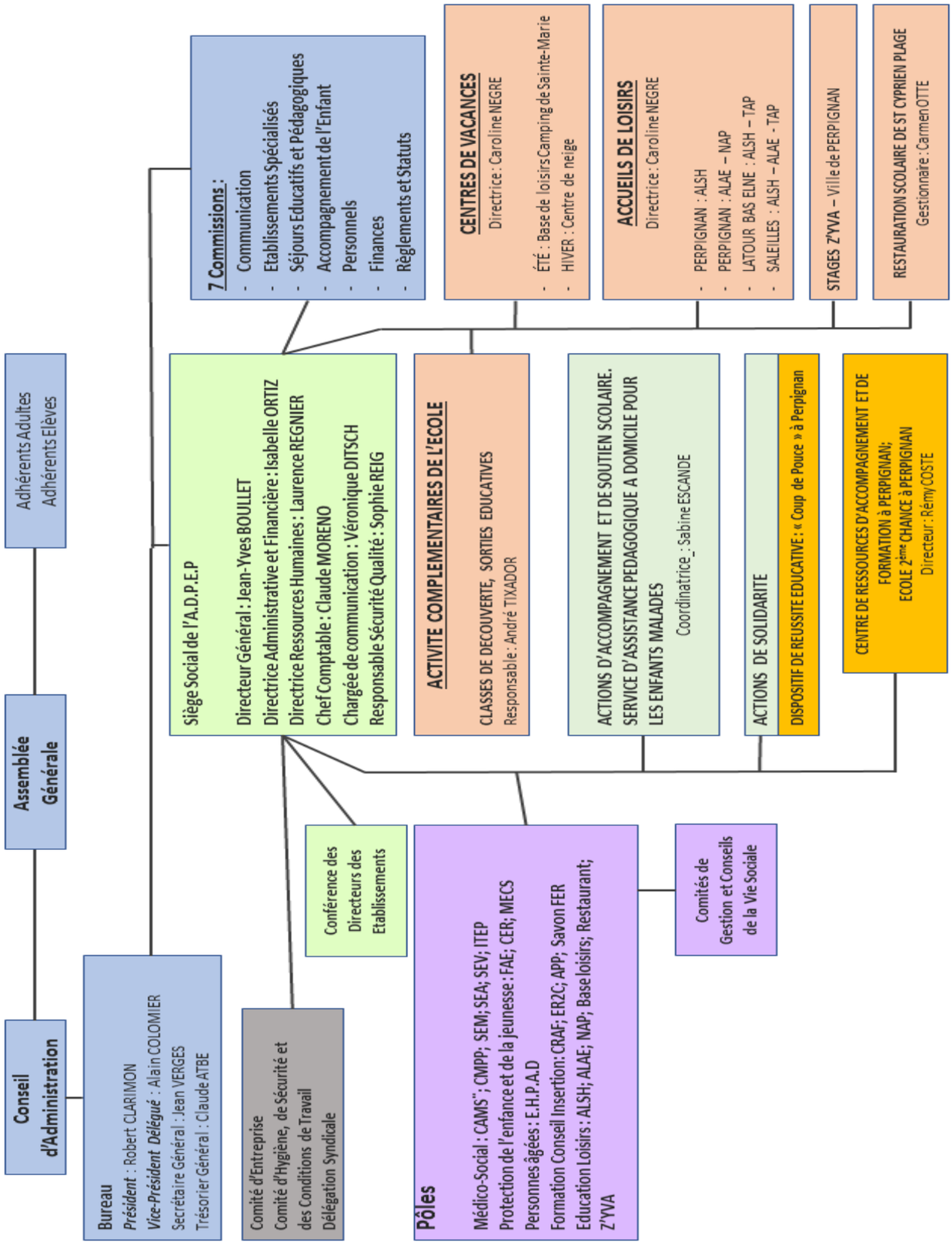

Les Orientations majeures

En cohérence avec notre engagement militant, nos orientations développées ci-dessous, visent, en priorité, à répondre aux besoins de nos usagers, maintenir et/ou développer leur autonomie et favoriser leur inclusion sociale.

Développer une coopération et une communication ouvertes sur le monde

La recomposition du paysage de l'action sociale et médico-sociale nous impose de développer des stratégies d'ouverture pour comprendre l'évolution de notre environnement et des besoins émergents, apprendre à jouer avec de nouvelles variables et évoluer vers un avenir meilleur.

Pour « pratiquer l'ouverture », les PEP66 s'engagent à :

- Mettre en œuvre la **« fertilisation croisée » intra-associative et inter-associative**. Ouvrir des espaces d'échanges de (re)connaissances et d'expériences favorisant l'interconnaissance. Permettre ainsi aux équipes d'enrichir leurs analyses et de renouveler leurs modalités d'intervention au contact de méthodes et de pratiques différentes, d'initiatives novatrices… *(voir au chapitre suivant)*

- Développer **une connaissance fine des enjeux de nos territoires, des besoins d'accompagnement et de leur évolution** afin de se positionner et participer aux instances locales de réflexion, de concertation et de décision prévues à cet effet;

- Renforcer la **coopération avec tous les acteurs de nos territoires**. Développer l'intérêt des acteurs à **coagir** et contribuer au décloisonnement, pouvant constituer autant d'obstacles à la fluidité des parcours et à la continuité des accompagnements;

- **Ouvrir l'association** afin qu'elle puisse rassembler des personnes provenant de milieux diversifiés, fédérées par un même socle de valeurs.
- **Valoriser nos spécificités, notre utilité sociale et nos valeurs** en rendant notre association plus visible. Au service de l'inclusion sociale, sensibiliser le grand public aux problématiques des personnes que nous accompagnons en mobilisant des moyens originaux.

Les problématiques des personnes que nous accueillons évoluent continuellement, et nous conduisent à nous adapter à des **situations parfois imprévisibles, inédites, complexes**. Par ailleurs, les besoins d'accompagnement **mobilisent souvent des expertises multiples** (pour répondre à des besoins somatiques, psychologiques, cognitifs et sociaux, éducatifs, scolaires, formation et insertion professionnelle…).

Ces exigences nous imposent de renforcer la coopération des équipes, de consolider nos connaissances et nos savoirs opératoires et de proposer des réponses innovantes.

Développer une philosophie d'Organisation Apprenante

Pour comprendre et mieux agir ensemble, les PEP66 s'engagent à :

- **Reconnaitre, mobiliser et consolider les compétences** existantes :
  - Favoriser des espaces d'échanges permettant des **modes de co-élaboration, de connaissances collectives**. Favoriser la **mobilité interne pour** varier les expériences.
  - Concevoir la formation **à travers les situations de travail** : réinvestir les fruits des apprentissages **pour faire évoluer le travail** (les conditions de réalisation, l'organisation, les modes d'accompagnements…).

- Organiser un **dispositif de recherche-développement** pour offrir des réponses adaptées à l'évolution des besoins. Donner vie à de nouveaux projets, sortir des sentiers battus, mutualiser les expérimentations et favoriser l'innovation :
  - Cultiver cet **esprit d'innovation** en multipliant les rencontres, les lectures, les recherches, le croisement et la comparaison des idées, afin de favoriser cette inventivité
    - fille de la rupture créatrice (rupture d'idées, de visions, de concepts, de paradigmes idéologiques hérités…).
  - Concevoir l'association comme un lieu **« forum »,** ouvert à la diversité des expressions, des expériences, des regards : conférences, expositions, événements, témoignages…

Développer la performance au service de la Solidarité

La notion de performance[1] correspond à l'atteinte d'objectifs ou de résultats attendus, et plus largement à la création de valeur. Si dans le monde de l'entreprise, la création de valeur est généralement associée à l'accroissement du profit, elle doit être entendue dans le secteur non lucratif comme une **optimisation des services rendus aux citoyens**. La finalité principale recherchée est la **satisfaction de l'intérêt général** correspondant à la **responsabilité d'un service public** vis-à-vis des citoyens.

Face au besoin de résoudre l'inéquation toujours plus criante entre nos besoins en augmentation et des ressources limitées, l'enjeu consiste à conserver à l'esprit ce qui caractérise la mission sociale de l'association et à **maintenir des équilibres entre réalisme gestionnaire et projet social**.

Les PEP66 s'engagent à :

- Renforcer la fonction structurante du siège social et la mutualisation des fonctions supports, et anticiper les évolutions liées aux modes de financement en liaison pertinente avec les établissements et services :
  - Renforcer les **synergies de gestion des fonctions supports** (communication et qualité…) ;
  - Développer des **outils de mesure et de pilotage** de l'activité en s'appuyant sur les trois axes de la performance :
    - Qualité et sécurité de l'accompagnement ;
    - Egalité et accessibilité aux services ;
    - Efficience opérationnelle et budgétaire.
  - **Financer l'innovation** : rechercher de **nouvelles sources de financements** dédiées à l'élaboration de nouveaux projets innovants (répondant à des besoins spécifiques à des moments clés du parcours et des problématiques sociales aujourd'hui non couvertes).

- Développer les **solidarités entre partenaires** travaillant sur les mêmes objets sociaux et fonder ces **coopérations sur une recherche d'efficience et de pertinence :**
  - Permettre la création de synergies sur un territoire, afin notamment de maximiser l'impact social en construisant des réponses adaptées aux besoins sociaux actuels et à venir ;
  - Mutualiser les moyens et les investissements pour construire les outils à venir ;
  - Envisager la création de plates-formes de services pour garantir la continuité des parcours de vie et de soins.

---

[1] **Les principaux indicateurs de la performance** :
- **Effectivité** : dans quelle mesure les réalisations prévues sont-elles été mises en œuvre ?
- **Impact** : quels sont les effets de l'action menée ? Ils sont attendus (explicitement prévus dans les objectifs) ou inattendus, et peuvent être positifs ou négatifs.
- **Efficacité** : dans quelle mesure les effets obtenus sont-ils conformes aux objectifs retenus et aux effets attendus ? Comment aurait-on pu optimiser les effets observés ?
- **Efficience** : quels moyens (matériels, humains, financiers,…) ont effectivement été mobilisés ? Les effets obtenus sont-ils en adéquation avec l'ensemble des moyens mobilisés ? Aurait-on pu atteindre les mêmes résultats à moindre coût ?

Engager des actions en cohérence avec la Développement Durable et la Responsabilité Sociétale

Notre monde connait de profondes mutations qui nous obligent à faire face à la contradiction de plus en plus évidente entre nos besoins en augmentation et des ressources limitées, en eau, en air, en terres cultivables, en énergies, etc. Par ailleurs, nous constatons l'accroissement de l'inégalité dans la distribution des ressources et richesses au niveau mondial et dans une moindre intensité au niveau national.

Nous sommes parvenus au bout du fonctionnement d'un certain modèle qui exige de trouver des réponses différentes, qu'il s'agisse de nouvelles façons de voir, de nouvelles organisations, de nouvelles techniques…

Nous souhaitons nous engager à encourager les gestes simples et à mettre en œuvre des moyens nous permettant de limiter notre impact sur l'épuisement des ressources et la dégradation de notre environnement :

- Poursuivre notre engagement pour une **société plus juste** :
  - Pour l'accès à l'éducation, aux soins, … contre l'exclusion, les inégalités, les discriminations.
  - Pour une démocratie participative au sein de notre institution : la préservation de l'environnement, le développement d'une économie durable et la mise en place d'un système social équilibré ne peuvent être atteint qu'avec la participation de tous les citoyens.

- Engager une réflexion et des actions pour maitriser et économiser les **énergies** non renouvelables à travers diverses modalités d'actions pouvant agir sur différentes cibles :

  - Ce que nous consommons quotidiennement (eau, d'électricité, climatisation, chauffages, lumières et appareils électriques), la production de déchets (objets jetables non recyclables, emballages) ;
  - Les modes de déplacements (covoiturage, les transports en commun, le vélo)
  - L'isolation des bâtiments (rechercher une meilleure efficacité énergétique, une moindre déperdition d'énergie) ;
  - Les achats responsables (privilégier les produits locaux pour limiter les émissions de CO2 qui émanent du transport) ;
  - L'alimentation (plus respectueuse de l'environnement, de notre santé et moins énergivore).

- Contribuer à un **développement économique respectueux** des milieux naturels.

Le Mot du Directeur Général

Après une période de développement soutenu (création de deux EHPAD, rénovation de nombreux bâtiments, ouverture de nouvelles antennes et villas), l'association doit aussi mettre de l'architecture dans ses pratiques et son management.

L'évolution de notre environnement et notamment la politique du nouveau management public nous y oblige. Notre souci d'adaptation ne doit pas nous faire oublier nos engagements passés et nos fondements philosophiques. Nous devons rester une force de proposition et de construction sociale, c'est à cette condition que nous pourrons évoluer sans perdre le sens de nos pratiques et sans tourner le dos au projet d'émancipation qui nous anime.

Pour réaliser cette ambition, nous avons entrepris de réformer la gouvernance en enrichissant les fonctions supports, en renouvelant les projets d'association et d'établissements, en organisant des pôles, aujourd'hui trois, demain peut-être davantage.

La fonction d'un siège social est de fournir les ressources et la sécurité pour que la pratique concrète en direction des populations puisse se réaliser dans les meilleures conditions et obtenir les meilleurs résultats.

La fonction des pôles est d'être un espace technico-stratégique pour favoriser l'innovation et la contribution à la rénovation de l'intervention sociale. Les pôles doivent devenir les lieux où on apprend et invente les dispositifs et les organisations du travail social de demain.

Nous souhaitons que les établissements se concentrent sur la relation avec l'usager et son environnement, sur la connaissance, la construction et l'approfondissement de cette relation. Nous sommes convaincus que c'est par la connaissance du terrain et avec la participation des usagers que se renouvelleront nos pratiques et nos organisations. C'est avec et par cette dynamique que nous éviterons surement d'être broyé par la tendance historique à la bureaucratisation et la rationalisation de nos métiers.

Pôles, établissements, fonctions supports doivent nourrir une dialectique dont le seul horizon est la capacité donnée à tous les individus de s'affranchir des dépendances qui les aliènent pour construire des solidarités qui les libèrent.

Jean-Yves BOULLET, Directeur Général.

Les PEP 66

Pays Catalan et Fenouillèdes

La solidarité en action

A.D.P.E.P. 66, 10 rue Paul Séjourné – BP 22
66350 TOULOUGES
☎ 04 68 62 25 25 - 🖷 04 68 62 26 26
✉ : adepep@pep66.org
pep66
Site : www.pep66.org